

Situation « explosive » dans des prisons surchargées

Après un été marqué par les agressions de surveillants, les syndicats réclament des mesures urgentes

C'est l'un des sujets prioritaires du gouvernement. La détermination a occupé l'essentiel du volet « justice » de la déclaration de politique générale du premier ministre, Michel Barnier, mardi 1^{er} octobre, avec la promesse, entre autres, de « plus de places de prison ».

Le 24 septembre, déjà, le nouveau garde des sceaux, Didier Migaud, avait choisi la prison de la Santé, en plein centre de Paris, pour son premier déplacement. La situation dans les prisons est, de fait, plus tendue que jamais : au 1^{er} septembre, la densité carcérale a battu un nouveau record, avec près de 79 000 détenus pour 62 000 places opérationnelles, soit un taux d'occupation global de 127,3 %. Il y a également 3 600 matelas au sol. Dans dix-sept établissements, la densité carcérale égale ou dépasse les 200 %.

Comme souvent lorsqu'il s'agit d'analyser la situation des prisons, tout fait système. Outre la question de la dignité et des droits de l'homme, la surpopulation carcérale nuit au sens de la peine prononcée et à son efficacité. Dans les établissements bondés, la vie en prison devient intenable, l'hygiène se détériore, les activités, que ce soit le travail et l'enseignement, sont quasi impossibles à réaliser... Autant d'obstacles à une future réinsertion. Et cela favorise surtout la montée des violences.

Depuis cet été, les agressions de surveillants se multiplient. A Perpignan, fin juillet, une tentative de prise d'otage a été de justesse évitée après qu'un détenu a brandi sous la gorge d'un surveillant une lame de rasoir ; à Béziers (Hérault), début août, un autre surveillant a été pris dans un guet-apens au sein d'une cellule et roué de coups alors qu'il était tombé au sol ; à Belfort, mi-août, un autre a été violemment plaqué contre un mur à la suite de la saisie de cannabis à la sortie d'un parloir ; mardi 1^{er} octobre, à Bois-d'Arcy (Yvelines), c'est un flacon de gel douche qui a été utilisé comme projectile et ouvert le front d'un surveillant...

Le 26 septembre, vers 23 heures, un agent de la pénitentiaire a été passé à tabac à son domicile de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Trois individus armés se sont introduits de force chez ce gradé, travaillant à la prison de la Santé, avant de le frapper à coups de pied, comme en témoigne une courte vidéo que *Le Monde* a pu consulter. Les agresseurs ont quitté les lieux en proférant des menaces liées à l'activité professionnelle de la victime. Une enquête a été ouverte pour violences et menaces avec arme sur personne dépositaire de l'autorité publique.

A Bordeaux-Gradignan, les syndicats alertent sur la situation depuis de nombreuses semaines. « Il y a un abandon total, nous ne sommes pas écoutés. Le gouvernement annonce une politique sécuritaire, mais on est déjà surencombrés, il n'y a aucune possibilité de transferts dans d'autres établissements de la région. On entasse, on entasse et on ne se pose pas de question », s'alarme Ronan Roudaut, responsable local de l'UFAP-UNSA Justice. Il décrit une situation proche de la rupture, où le personnel doit gérer « énormément de cas psychiatriques » et, dans le même temps, traquer les livraisons de drogue et de téléphones par drone. « Il y a 125 matelas au sol. On a peur que ça pète », lâche-t-il.

A 8 000 kilomètres de là, sur l'île de Mayotte, l'alarme de la prison de Majicavo a été déclenchée le 28 septembre, à 14 h 55, en raison d'une mutinerie lancée par une vingtaine de détenus. Cette rébellion n'a pas vraiment surpris le personnel, qui alertait de longue date sur la situation dégradée à l'intérieur de cet établissement, qui compte 449 prisonniers pour 152 places dans sa partie centre de détention.

« La violence est sans limite »
« Ce qu'il se passe en détention est horrible : les agressions se multiplient envers les surveillants, mais aussi envers les détenus. On oppose souvent ces deux populations, mais tous vivent dans les mêmes conditions épouvantables, détaille Dominique Simonnot, la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté. C'est un cercle vicieux : avec la hausse des agressions, les conditions de travail sont encore plus dures, donc il y a beaucoup d'arrêts de travail et les recrutements sont encore plus difficiles. La situation est explosive. »

De son côté, la Chancellerie met en avant un « plan de lutte national contre les violences en milieu pénitentiaire », mis en place en 2023. Il prévoit un protocole de prise en charge de l'agent victime. Une initiative qu'aucun des agents pénitentiaires contactés n'a évoquée. Cette situation invivable, aussi bien pour le personnel pénitentiaire que pour les détenus, n'est pas nouvelle. « On dénonce tout cela depuis longtemps », confirme Emmanuel Baudin, de FO-Justice. Si les détenus veulent tout bloquer, on ne sera pas en mesure d'intervenir. On nous promet « De l'ordre, de l'ordre, de l'ordre », qu'on va incarcérer encore plus... On ne voit pas comment on va s'en tirer. »

Son homologue à l'UFAP-UNSA Justice, Wilfried Fonck, partage ce constat : « C'est une cocotte-minute, les profils sont mélangés



Le ministre de la justice, Didier Migaud (au centre), à la prison de la Santé, à Paris, le 24 septembre. ANNE-CHRISTINE POUJOULAT/AFP

« [Les surveillants et les détenus] vivent dans les mêmes conditions épouvantables »

DOMINIQUE SIMONNOT
contrôleuse générale des lieux de privation de liberté

dans des cellules à trois ou quatre. La violence est sans limite, on l'a vu avec Incarville. » Incarville, cette station de péage, dans l'Eure, où un fourgon pénitentiaire avait été attaqué en mai à l'arme lourde, pour faire évader Mohamed Amra. Deux agents pénitentiaires y ont été tués. Le traumatisme est encore très présent parmi les surveillants, d'autant plus qu'aucune arrestation n'a été effectuée. Un accord a été signé rapidement avec le ministère pour renforcer la sécurité pendant les transports de détenus.

Quant aux recrutements, un plan avait été lancé en 2023 par Eric Dupond-Moretti, alors garde des sceaux, adossé à une revalorisation salariale avec le passage à la catégorie B pour les surveillants. Selon la Chancellerie, cela a permis de rendre le métier plus attractif, citant le nombre d'inscrits au concours « en forte augmentation ».

Mais, souvent, la réponse politique se résume à lancer des plans de construction de places de prison. M. Dupond-Moretti avait lancé son « plan 15 000 » qui devrait être terminé à l'horizon 2027, si toutefois le budget le permet. La Place Vendôme a été rassurée par les propos du premier ministre lors de sa déclaration de politique générale, mardi : « Cela montre que le plan se poursuit. La construction de places est l'un des principaux leviers pour faire baisser la surpopulation carcérale. Le premier ministre a dit qu'il poursuivra le développement des travaux d'intérêt général, ce qui est aussi essentiel. »

Ce volontarisme en matière immobilière permet d'éviter le sujet le plus polémique : la régulation carcérale. Il s'agit de procéder à des libérations anticipées de détenus en fin de peine, à partir du moment où un certain seuil de surpopulation est atteint. C'est ce qu'il s'est passé durant la pandémie due au Covid-19, en 2020. Une solution que de nombreux acteurs appellent de leurs vœux, sous différentes formes. « Il faut vider les prisons, mettre des gens dehors, comme en 2020 », tranche Emmanuel Baudin, de FO-Justice. Au vu des déclarations des membres du nouveau gouvernement, cette idée ne semble guère à l'ordre du jour. ■

ABEL MESTRE
ET THOMAS SAINTOURENS

Prise d'otage dans une prison à Mayotte

Des vidéos des violences commises par les détenus ont circulé sur les réseaux sociaux

SAINT-DENIS (LA RÉUNION) -
correspondant

Un détenu, le visage masqué, brandit une barre de fer. D'autres jouent au foot dans les coursives et se filment, levant les bras en guise de victoire, devant les portes ouvertes des cellules. A Mayotte, la mutinerie du centre pénitentiaire de Majicavo-Koropa, marquée par l'agression d'un surveillant et la prise en otage d'un second, n'a duré que quelques heures avant l'arrivée de l'antenne locale du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, samedi 28 septembre. Mais les images filmées par les émeutiers et diffusées sur les réseaux sociaux sont saisissantes. A la suite de ces violences, les agents pénitentiaires mahorais ont refusé de prendre leur service les 29 et 30 septembre. Ils exigent que les meneurs, après qu'ils eurent été identifiés lors de l'enquête, soient transférés en métropole.

« Conditions irréelles »

L'émeute a frappé un établissement parmi les plus surpeuplés de France. L'administration pénitentiaire précise que les « taux de remplissage » étaient, le 26 septembre, de 191,5 % dans le quartier de la maison d'arrêt et de 286,8 % dans le centre de détention. A Majicavo, quatre détenus, voire cinq, s'entassaient dans des cellules de 13,4 mètres carrés prévues pour deux. Plus de la moitié d'entre eux dorment sur des matelas installés par terre, comme l'a constaté, en mai, *Le Monde* en se rendant dans la prison dans le cadre du droit de visite exercé par la sénatrice de Saint-Barthélemy, Micheline Jacques (Les Républicains).

« Cet établissement, ouvert en 2014, a été sous-dimensionné et a vieilli prématurément en raison de la surpopulation carcérale, déplore Vincent Pardoux, secrétaire régional FO Justice pour La Réunion et Mayotte. Les conditions de détention sont irréelles. Depuis plusieurs semaines,

A Majicavo, quatre détenus, voire cinq, s'entassent dans des cellules prévues pour deux

des détenus se plaignaient de problèmes d'eau, d'électricité et d'évacuation sanitaire. »

Tous les ans, la population de la prison augmente en moyenne de cent détenus. Avec pour conséquence une « embolisation de tous les services », affirmait, en mai, le chef d'établissement, Nicolas Jauriaux, qui se traduit par des problèmes d'accès aux terrains de sport, au service médical, au secteur scolaire, et par des difficultés à répondre aux demandes des détenus qui veulent travailler dans l'établissement.

Depuis des années, les agents pénitentiaires, ainsi que les élus mahorais, réclament la construction de la seconde prison, promise en mars 2022 par l'ancien garde des sceaux, Eric Dupond-Moretti, dans le cadre du plan national de construction de 15 000 places supplémentaires. Interrogé par *Le Monde*, le ministère de la justice répond que « des études foncières et d'urbanisme préliminaires sont en cours depuis 2023 pour identifier des terrains disponibles pour la construction d'un établissement pénitentiaire de quatre cents places et d'un centre de semi-liberté de quinze à vingt places ».

Des expertises se poursuivent « pour identifier un site adapté », précise le ministère. « Depuis les promesses, nous avons perdu beaucoup de temps, s'inquiète M. Pardoux. Comment les collègues vont-ils tenir plusieurs années ? Je l'ignore. Jusqu'à présent, on a évité le pire. Et les établissements de La Réunion ne peuvent plus absorber de transferts de détenus. » ■

JÉRÔME TALPIN

A Nîmes, « le personnel et les détenus [sont] à bout »

ILS ONT FAIT BLOC. Samedi 28 septembre, en terminant leur promenade de l'après-midi, près de cent cinquante détenus de la maison d'arrêt de Nîmes ont refusé de rejoindre leurs cellules. Durant plusieurs heures, les prisonniers ont mené un mouvement de protestation pour dénoncer les conditions actuelles de détention : surpopulation, hygiène déplorable, infestation de punaises de lit... Il a fallu l'arrivée des équipes régionales d'intervention et de sécurité de Toulouse et de Marseille pour ramener le calme. En début de soirée, les détenus ont réintégré leurs cellules. Ce genre de manifestation, à l'initiative de détenus, ne s'était pas produit depuis 2015 dans cette prison.

A Nîmes, l'établissement pénitentiaire, conçu pour 200 places, accueille actuellement 486 détenus, selon le syndicat UFAP-UNSA Justice, et possède l'un des taux de surpopulation carcérale les plus importants du pays. La situation vaut aussi bien pour le quartier des hommes que celui des femmes. Dans la plupart des cellules de 9 m², prévues pour deux personnes, un matelas est rajouté au sol.

Selon David Dehaye, délégué syndical UFAP-UNSA Justice à la prison de Nîmes, « il y a en ce moment cent deux matelas au sol dans le quartier hommes, soit 267 % de surpopulation pénale, et 13 matelas au sol au quartier femmes, soit 270 % de surpopulation ». L'événement du week-end est révélateur d'une « situation qui s'enlise », estime-t-il. « Cela fait des mois qu'on alerte. C'est très tendu. Ce problème de surpopulation n'est pas nouveau à Nîmes. Le bâtiment est vieux et vétuste. Tout cela met le personnel et les détenus à bout. La situation est explosive. »

Une situation non isolée

A plusieurs reprises cet été, alors que les températures atteignent plus de 40 °C, des professionnels sont montés au créneau, à commencer par les avocats nîmois, par la voix de la bâtonnière, Khadija Aoudia, pour dénoncer « des traitements inhumains et dégradants à la prison de Nîmes ». L'Association des avocats pour la défense des droits des détenus et la Ligue des droits de l'homme ont saisi la justice, fin juillet, pour demander « des améliorations des condi-

tions de détention ». Mais rien n'a bougé. La situation de Nîmes, en région Occitanie, ne semble pas isolée. « Tous les établissements pénitentiaires de notre région sont sursaturés », déplore Johann Reig, délégué régional de l'UFAP-UNSA Justice à Toulouse. Il manque un lissage vers d'autres prisons moins occupées. C'est incompréhensible d'avoir une telle différence de taux d'occupation. »

Construite en 1974, cette prison, malgré de récents travaux de rénovation, pour un budget de 35 millions d'euros, n'est plus adaptée depuis longtemps. Et même si une nouvelle prison de 150 places doit sortir de terre dans la périphérie nîmoise d'ici à l'été 2025, les personnels pénitentiaires demandent à leur administration d'agir : « Ce n'est pas tant au niveau de nos directions, mais plutôt du côté du ministère que nous attendons des réponses rapidement », reprend David Dehaye, soit en « régulant l'admission des détenus sur l'ensemble du territoire », soit en ayant plus souvent recours aux « peines alternatives ». ■

AGATHE BEAUDOUIN
(NÎMES, CORRESPONDANTE)